

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 867

présenté par  
M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

-----

**AVANT L'ARTICLE 14**

Supprimer la division et l'intitulé du titre IV.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1<sup>er</sup> du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».